

## Learning Home

12 rue des Chauffours - Immeuble Ordinal - 508 F

95000 CERGY

Email : [diane@learninghome.fr](mailto:diane@learninghome.fr)

Tel : 0756866767



**Learning Home**  
Apprendre de chez vous

# Opération de Construction - Compréhension et Gestion

**Type d'action de formation : Action de formation**

**Objectif : Perfectionnement, élargissement des compétences**

**Titre visé : Attestation de fin de formation**

**Version du document : 1**

### Profils des stagiaires

- Agents immobiliers, indépendants ou mandataires
- Les demandeurs d'emploi

### Prérequis

- Connaissance de base du secteur immobilier.
- Intérêt pour le droit immobilier et les réglementations.
- Entretien préalable
- Test de positionnement
- Avoir une connexion internet stable (ADSL, 4G ou fibre)
- Posséder un micro et une webcam
- Utilisation courante d'un PC ou d'un Mac, d'Internet et d'un navigateur Web

### Objectifs

La formation "Opération de Construction - Compréhension et Gestion" a pour objectif de permettre aux participants de saisir les enjeux essentiels liés aux opérations de construction. Ils seront amenés à comprendre le rôle crucial des divers acteurs impliqués dans ces opérations tout en identifiant les risques contentieux potentiels. Cette formation de manière interactive et pragmatique, offre une vision globale des défis liés aux opérations de construction.

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux d'une opération de construction
- Appréhender le rôle des différents acteurs de l'opération de construction
- Repérer les risques contentieux engendrés par

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Documents supports de formation en ligne
- Mise en situation professionnelle adaptée au métier du candidat
- Étude de cas concrets

Learning Home | 12 rue des Chauffours - Immeuble Ordinal - 508 F CERGY 95000 | Numéro SIRET : 91835843300012 |

Numéro de déclaration d'activité : 11 95 07734 95 (auprès du préfet de région de : Ile de France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. NAF : 7022Z -RCS : 918 358 433 R.C.Pontoise - Certificat QUALIOPI n°B05034 délivré le 13/09/2022 par ICPF au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation - Bilans de compétences

Mail : [contact@learninghome.fr](mailto:contact@learninghome.fr) - Tel: 07 56 86 67 67

les opérations de constructions.

- Quiz en ligne

## CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1 : Les Acteurs d'une Opération de Construction
  - Qui est le maître d'ouvrage ?
  - Critères d'identification du maître d'ouvrage.
  - Rôles similaires au maître d'ouvrage : le promoteur immobilier, les constructeurs, les fabricants et fournisseurs, les entreprises d'exécution, les contrôleurs.
  - Notion juridique de « constructeur ».
  - Les auto-constructeurs.
- Module 2 : Les Marchés Privés de Travaux
  - Le contrat d'entreprise .
  - Le contrat de sous-traitance.
- Module 3 : Les Différents Contrats de Construction
  - La vente d'immeuble à construire (La VEFA)
  - Le contrat de promotion immobilière
  - Le Contrat de construction de Maison Individuelle (CCMI).
  - Le Contrat de maîtrise d'ouvrage délégué.
- Module 4 : Les Garanties Légales des Constructeurs
  - La garantie de parfait achèvement.
  - La garantie biennale (Garantie de bon fonctionnement des équipements).
  - La garantie décennale (ou Garantie des vices cachés).
  - La responsabilité du fait des dommages intermédiaires.
  - Le recours en garantie du vendeur contre le constructeur.
- Module 5 : Les Obligations d'Assurance lors d'une Opération de Construction
  - Les responsabilités des constructeurs.
  - L'assurance responsabilité civile décennale.
  - Les assurances construction facultatives de responsabilité civile après réception.
  - Les assurances construction de responsabilité civile avant ou après réception des travaux.
  - Les assurances de dommages en cours de chantier.

## Modalités de suivi et d'appréciation des résultats

- Émargements numériques.
- Questions orales ou écrites (QCM).

Learning Home | 12 rue des Chauffours - Immeuble Ordinal - 508 F CERGY 95000 | Numéro SIRET : 91835843300012 |

Numéro de déclaration d'activité : 11 95 07734 95 (auprès du préfet de région de : Ile de France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. NAF : 7022Z -RCS : 918 358 433 R.C.Pontoise - Certificat QUALIOPi n°B05034 délivré le 13/09/2022 par ICPF au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation - Bilans de compétences

Mail : [contact@learninghome.fr](mailto:contact@learninghome.fr)- Tel: 07 56 86 67 67

- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

## Référence et qualification du formateur

MELLOUL Diane

12 rue des Chauffours - Immeuble Ordinal - 508 F 95000 CERGY

### Durée, rythme et horaire

4.50 heures

En journée

### Modalité de la formation

Formation à distance

## Modalités de certification

### Résultat attendu à l'issue de la formation

A la fin de la formation, les participants seront des professionnels qualifiés prêts à naviguer avec succès dans le domaine complexe des opérations de construction, dotés des compétences nécessaires pour assurer une gestion efficace et anticiper les risques potentiels.

### Détails sur la certification

### Modalité d'obtention de la certification

Délivrance d'une attestation.

## Éligibilité CPF

Cette formation n'est pas éligible au CPF.

## Contacts

Administratif et Pédagogique: MELLOUL Diane 01 87 66 90 69

Référent Handicap: Elsie FANTINO-HAMOND

## Chiffres Clés

S'agissant d'une nouvelle formation, les indicateurs de performance - comme le taux d'obtention du certificat, le taux d'insertion, etc. (Ne sont pas encore disponibles).

Cette information sera mise à jour à l'issue de la première promotion.

## Accessibilité et délais d'accès

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), nous proposons des adaptations (durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques, etc.) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes et les ressources ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.